

Décisions du Conseil d'administration du 11 décembre 2015

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 11 décembre 2015, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et du gouvernement d'entreprise, pris les décisions suivantes relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

1. M. Sébastien Bazin, Président-directeur général :

Le Conseil d'administration a décidé, à la lumière notamment d'une étude comparative des rémunérations fixes des Directeurs généraux des sociétés du CAC 40, de porter à 950.000 euros la rémunération fixe annuelle pour l'année 2016 de M. Sébastien Bazin. Pour rappel, sa rémunération fixe annuelle, qui avait été fixée à sa nomination en août 2013 à 850.000 euros, était restée inchangée pour les exercices 2014 et 2015.

Le Conseil a maintenu inchangés la structure et le montant de référence de la rémunération variable de M. Bazin, qui peut représenter de 0% à 150% d'un montant de référence de 1.250.000 euros.

Le Conseil a arrêté comme suit les objectifs de performance conditionnant le versement de sa rémunération variable :

- *Objectifs quantitatifs (80%):*
 - EBIT en ligne avec le budget 2016 (25%) ;
 - *Free cash flow* (hors cessions et croissance externe) incluant la variation du BFR en ligne avec le budget 2016 (25%) ;
 - Positionnement du TSR comparé à celui des autres sociétés du CAC 40 (10%) ;
 - Positionnement du TSR comparé à celui de 8 pairs hôteliers (10%) ;
 - Combinaison de critères : satisfaction client, niveau d'engagement des collaborateurs, performance durable et RSE (10%) ;

- *Objectifs qualitatifs (20%):*
 - Mise en œuvre de la stratégie (10%) ;
 - Appréciation générale du Conseil (10%).

Chaque objectif quantitatif, en fonction de son niveau d'atteinte, peut déclencher de 0% à 160% de la part de la rémunération variable qu'il représente, et chaque objectif qualitatif, de 0% à 120%.

Par ailleurs, M. Bazin pourra bénéficier de services de conseil en matière fiscale et patrimoniale fournis par une société externe, dans la limite de 50 heures pour 2016 (identique à 2015).

2. M. Sven Boinet, Directeur général délégué :

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangées les rémunérations fixe et variable de M. Sven Boinet pour l'exercice 2016, à savoir, une rémunération fixe annuelle de 600.000 euros (200.000 euros au titre de son mandat social et 400.000 euros au titre de son contrat de travail) et une rémunération variable pouvant représenter de 0% à 150% d'un montant de référence inchangé de 600.000 euros.

Le Conseil a arrêté comme suit les objectifs de performance conditionnant le versement de la rémunération variable de M. Boinet :

- *Objectifs quantitatifs (80%):*
 - EBIT en ligne avec le budget 2016 (25%) ;
 - *Free cash flow* (hors cessions et croissance externe) incluant la variation du BFR en ligne avec le budget 2016 (25%) ;
 - Positionnement du TSR comparé à celui des autres sociétés du CAC 40 (10%) ;
 - Positionnement du TSR comparé à celui de 8 pairs hôteliers (10%) ;
 - Combinaison de critères : satisfaction client, niveau d'engagement des collaborateurs, performance durable et RSE (10%) ;

- *Objectif qualitatif (20%):*
 - Management de la transformation (notamment, fonctionnement de l'organisation HotelServices/HotellInvest, climat social, culture de management).

Chaque objectif quantitatif, en fonction de son niveau d'atteinte, peut déclencher de 0% à 160% de la part de la rémunération variable qu'il représente, et l'objectif qualitatif, de 0% à 120%.

Enfin, M. Boinet pourra bénéficier de services de conseil en matière fiscale et patrimoniale fournis par une société externe, dans la limite de 25 heures pour 2016 (identique à 2015).